

comme on le constate à la page 4063 du hansard:

Les huit autres provinces tirent avantage de ce que la Colombie-Britannique et l'île du Prince-Édouard ne touchent pas actuellement toute leur part par suite de l'application antérieure du principe de la stabilisation.

J'ai passé d'assez longues heures, pendant la fin de semaine, à me rafraîchir la mémoire à propos de cette mesure législative, et j'ai commencé à me demander si mon esprit était aussi dérangé qu'il devait l'être si la déclaration du ministre était exacte. Si j'ai bien compris, les 10 p. 100 représentent la proportion de l'impôt sur le revenu personnel perçu par le gouvernement fédéral auprès des résidents de la province, mais en vertu de cette mesure législative cette somme est rendue à chaque province. Si l'on remplace ces 10 p. 100 par 13 p. 100, on n'arrive pas simplement par ce procédé à une somme totale de 62 millions de dollars qui se trouve versée à tel ou tel groupe de provinces. J'ai donc fini par me rendre compte hier soir que si je comprenais le moins la loi,—et je pense qu'on m'a accordé que je ne comprenais pas la loi si mal,—il faut en déduire que siègent en face de nous un ministre des Finances qui ne la comprend pas.

L'hon. M. Lesage: Et ne l'a jamais comprise.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est cependant à lui qu'incombe l'administration de cette loi. Si le ministre commet ce genre d'erreur quand il s'occupe d'une somme de 62 millions de dollars, je me demande bien ce qui arriverait s'il s'occupait d'un budget de 5 milliards de dollars?

L'hon. M. Sinclair: C'est pour cela que nous n'avons pas de budget.

M. Cameron: Retournez à l'école.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai cru entendre quelqu'un dire que le ministre des Finances devrait retourner à l'école et apprendre à additionner.

L'hon. M. Sinclair: Et à lire.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il semble bien en effet que le ministre devrait retourner à l'école et apprendre quelques rudiments d'arithmétique, mais j'affirme qu'il ne devrait plus se lancer tête baissée dans l'inconnu et qu'il ne devrait se prononcer sur ces questions qu'après avoir consulté les fonctionnaires de son ministère et leur avoir fait préparer ses déclarations.

Le ministre des Finances adopte de l'autre côté de la Chambre une attitude fort différente de celle qu'il avait lorsqu'il siégeait de ce côté-ci. C'est un véritable échantillon de métamorphose politique. Lorsqu'il était

de ce côté-ci de la Chambre, toute erreur commise par ceux qui siégeaient de l'autre côté était une faute des plus graves. Maintenant, tout est changé. Le ministre des Finances admet que des télégrammes ont été envoyés et que deux premiers ministres provinciaux ne les ont pas reçus. C'est déplorable; il y a eu erreur de la part d'un employé des services télégraphiques du National-Canadien. Je proteste là-contre, monsieur le président. La faute en est au gouvernement, qui a eu recours à une méthode unilatérale d'envoi de télégrammes comme moyen de consulter les premiers ministres provinciaux sur une question d'une telle importance.

La question n'aurait pas dû être réglée autrement que par une conférence. Le gouvernement aurait dû convoquer les premiers ministres provinciaux à Ottawa, quand ce n'aurait été que pour leur dire, à la reprise des négociations, ce qu'il allait faire. Mais non, le gouvernement préfère cette méthode nettement unilatérale d'envoi de télégrammes. Il ne s'agissait même pas de télégrammes comportant une réponse et le gouvernement n'a pas pris la peine de vérifier si on les avait reçus. Le ministre a admis que deux premiers ministres provinciaux, celui de ma province du Manitoba et celui de la Saskatchewan, n'ont pas reçu leurs télégrammes. Ils ont appris la nouvelle par les journaux. Nous constatons que des premiers ministres provinciaux apprennent une première nouvelle par les journaux qui relatent les événements de samedi et une autre par les journaux qui relatent ce qui s'est passé lundi. J'estime qu'il y a peut-être lieu d'envoyer d'autres télégrammes. Certains premiers ministres provinciaux se demandent peut-être encore quels seront les effets de la mesure lorsqu'elle sera adoptée.

Le ministre des Finances trouve extrêmement aisé de fournir des explications qui sont pour lui satisfaisantes. Il donne une explication, et c'est ça qui est ça. Nous sommes censés l'accepter. Il s'est trompé et il a oublié la formule de stabilisation. Ses calculs de samedi se fondent sur l'évaluation de 1956-1957, haussée de 5 p. 100. Ses fonctionnaires ont trouvé qu'il valait beaucoup mieux établir ces prévisions sur les données de 1957-1958. C'est par pure coïncidence que les deux totaux sont si proches l'un de l'autre, puisqu'il s'agit dans un cas de \$62,203,000 et dans l'autre de \$62,206,000. Mais voici que le ministre jongle avec ces chiffres. Les trésoreries provinciales sont à préparer leurs budgets, comme il l'admet lui-même. Or il est important pour elles qu'elles sachent ce qu'elles vont recevoir sous l'empire de la mesure. Et pourtant, il les traite avec cette insouciance qui ne lui méritera certes pas la confiance des gouvernements provinciaux